

## **Enquête auprès des visiteurs de l'Oekofoire : Large approbation du principe des plans sectoriels –sous réserve de modifications et d'une information renforcée !**

---

L'enquête menée par le Mouvement Ecologique à l'occasion de l'Oekofoire annuelle, qui ciblait la vision du public sur l'avenir du pays (« *Wéi e Lëtzebuerg fir muer ?* »), a fourni des résultats très intéressants. A noter que non moins de 750 visiteurs ont participé à l'enquête, un score impressionnant, ce qui démontre clairement le grand intérêt que le public témoigne face au thème de l'avenir de notre pays. Et même si l'on peut nous reprocher que cette enquête n'est pas représentative, les résultats, eux, sont pour le moins parlants!

### **Un oui assorti de conditions pour ce qui est de la révision des plans sectoriels ... et surtout le souhait d'une communication améliorée**

Environ 48 % des participants de l'enquête sont d'avis que les plans sectoriels constituent une bonne base pour le développement de notre pays, à condition toutefois de prendre en considération les objections formulées par les citoyens et les communes. Seulement 21 % s'expriment en défaveur et veulent un retrait et une révision des plans sectoriels qui, à leurs yeux, ne sont que source de problèmes et non de solutions. 22% des personnes interrogées – un pourcentage presque identique – disent être informées insuffisamment sur les impacts des plans sectoriels, respectivement ne pas avoir d'opinion à ce sujet.

On peut en conclure que les plans sectoriels obtiennent une certaine approbation, mais toujours sous réserve que les revendications des communes et des citoyens soient prises en compte par le gouvernement. Et, qui plus est, les citoyens s'attendent à une meilleure information et à une participation renforcée au processus de décision.

### **Adopter la ligne d'un développement cohérent et en faire le fondement de tous les plans**

Le résultat le plus clair a pu être obtenu en ce qui concerne l'orientation de base des plans sectoriels. Non moins de 88% des personnes interrogées ont répondu que les plans devraient viser une croissance modérée, dans le but de garantir un développement durable pour les générations futures. Seulement 4,7% sont convaincus que les plans devraient s'orienter vers une croissance importante puisqu'elle irait de pair avec une qualité de vie importante. 3,9% approuvent l'affirmation que la politique ne peut pas ou peu influencer la croissance économique et que le Luxembourg devrait par conséquent continuer à viser une croissance élevée.

Ceci étant, les résultats de l'enquête remettent clairement le fondement de la croissance - tel que visé par le gouvernement avec l'outil des plans sectoriels - en question, puisque pour une large majorité des visiteurs questionnés, l'orientation selon le leitmotiv d'un développement harmonieux et durable est absolument prioritaire!

Au-delà, les résultats démontrent une nouvelle fois la nécessité et l'urgence d'entamer enfin le débat sur la croissance économique et surtout de poser concrètement la question du financement futur de notre modèle social notamment ... et de son affranchissement de la pression exercée par cette croissance.

### **Mobiliser les terrains constructibles existants au lieu de favoriser la création de nouveaux lotissements en zone verte**

Quant aux mesures à prendre prioritairement et à court terme par le gouvernement afin de répondre aux besoins en logements, les visiteurs ont exprimé une vision très claire. Ainsi, 49% des personnes interrogées sont d'avis que ces mesures doivent revêtir un caractère contraignant (p.ex. introduire des taxes, reclasser des

lots non bâtis depuis un temps X, etc.) pour que les logements inhabités et les terrains constructibles non utilisés à des fins de construction existants au sein des villes et villages soient enfin mobilisés. 39% pensent que la solution réside dans la création d'une société de construction d'habitations nationale qui, elle, sera en mesure de répondre à la demande annuelle en logements, cela en collaboration étroite avec les communes. Seulement 7,4% des visiteurs sont en faveur de la création de nouveaux lotissements au-delà des périmètres de construction existants à l'heure actuelle.

On ne peut plus clair! Voilà un refus net de la stratégie poursuivie par le gouvernement dans le cadre du plan sectoriel « Logement », ce dernier privilégiant avant tout les grands projets de lotissements (en partie en dehors des périmètres de construction actuels) tout en restant muet quant à la mise en place d'instruments de mobilisation de terrains constructibles existants. A ce niveau, l'existence d'une nécessité aiguë de refonte du texte est indéniable!

### **Faire primer l'intérêt général sur l'intérêt particulier?**

Un résultat pour le moins parlant a également pu être obtenu en posant la question suivante: « Afin que l'Etat puisse atteindre son but, toute une série de projets publics (mobilité, logement, zone d'activités etc.) mettent l'intérêt du particulier à l'écart. Qu'en pensez-vous? ». Ils n'étaient que 28,4 % à acquiescer fermement cette manière de procéder. (« C'est la bonne manière à adopter: sous certaines conditions, l'intérêt général doit primer sur l'intérêt du particulier et sur la propriété privée ».) Par contre, un pourcentage bien plus important, soit 48,7% des visiteurs expriment l'opinion que le droit à la propriété privée est ancré dans la Constitution et que toute exception à la règle devra être limitée à des rares cas exceptionnels. 20,2 % des participants à l'enquête sont d'avis que, par principe, ne faut jamais mettre en question l'ancrage constitutionnel du droit à la propriété privée.

Les résultats démontrent l'existence évidente d'une certaine disposition à privilégier l'intérêt général, à condition toutefois que le sens et l'utilité de la démarche puissent être établis de manière transparente et compréhensible.

Loin de vouloir remettre en question le principe des plans sectoriels, il faut prendre en considération les résultats de cette enquête qui confirme indéniablement la nécessité de lancer un débat ouvert et constructif et d'opérer parallèlement les amendements aux plans qui s'imposent.